

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 mars 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 15 mars 2019

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Patrick MASSON	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. Nicolas BOURNY	M. Philippe BELLEVILLE.
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Benoît BORDAT	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - 3 avenue du Drapeau - Acquisition d'un local commercial

M. Glangetas a donné son accord pour la cession du local commercial compris dans l'immeuble en copropriété situé 3 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°58.

Il est précisé qu'il s'agit du dernier lot bâti de cette copropriété, Dijon Métropole ayant déjà procédé à l'acquisition des trois appartements. En effet, la maîtrise foncière de cet immeuble, compte tenu de sa localisation à l'angle de l'avenue du Drapeau et de la rue Général Fauconnet et en bordure du tram, permet d'envisager la réalisation d'une opération d'urbanisme qualitative.

Il est proposé d'acquérir ce local commercial et ses dépendances moyennant le montant total de 170 000 €, conforme aux données du marché immobilier local.

Il est précisé que ces murs commerciaux sont acquis occupés et font l'objet d'un bail commercial au profit de la SARL « DFD » sous l'enseigne « Pizz N'Go ».

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. André Glangetas – 3 rue Fontaine de Bergis – 21220 Gevrey-Chambertin, un local commercial cédé occupé et des dépendances, constituant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 18, 19, 20, 21 et 23 de l'immeuble en copropriété situé 3 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°58 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 170 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 37
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)